

VERS LA JUSTICE CLIMATIQUE - REPENSER LE GREEN DEAL EUROPÉEN D'UN POINT DE VUE DE JUSTICE RACIALE

Rapport, établi par Equinox, en mai 2021

SOMMAIRE

Définitions	2
Introduction	5
Barrières institutionnelles et lacunes dans le Green Deal Européen	6
Pas de mention de la responsabilité historique et de la dépendance mondiale comme point de référence / de base du Green Deal Européen :	7
Echec à reconnaître les préjudices spécifiques et les impacts sur les communautés racisées en Europe :	10
Manque de processus de participation significative pour inclure la société civile qui représente les personnes racisées en Europe	11
La justice climatique est la justice raciale : recommandations aux institutions européennes	13
Engagement politique pour considérer la justice raciale comme faisant partie de la justice climatique	13
Recommandations	13
Changement institutionnel	14
Des liens cohérents et interconnectés entre le Green Deal Européen et le Plan d'action Anti-Raciste	14
Une nouvelle relation avec la société civile	15
Recommandations	15
Sources	16

Définitions

- **Racisme environnemental** : « reconnaît la réalité que les populations minoritaires autour du monde – intentionnellement ou pas – font souvent face aux pires effets des risques environnementaux, comme la pollution de l'air ou le dépôt de déchets – y compris les déchets toxiques. Les études montrent que les populations de couleur ont de plus grandes chances de vivre près de zones industrielles, de grandes routes, de mines, de centrales électriques, et de déchetteries. A la fois dans le Nord et dans le Sud, les populations de couleur ont de plus grands taux de maladies dues à l'air, à l'eau, et à la pollution du sol. Ce terme reconnaît aussi que ces communautés se voient souvent dénier le droit à un espace de vie bon et sain avec des aménagements tels que des parcs et ont le moins accès aux ressources et au pouvoir pour combattre cette injustice. »
- **Justice climatique** : « les préoccupations à propos des conséquences inégales pour différentes personnes et espaces associées à la vulnérabilité face aux impacts climatiques et la justice des politiques et des pratiques en réponse au changement climatique et à ses conséquences. La justice climatique implique de parler du climat à travers le prisme du colonialisme et des empires, ayant conscience que ceux qui sont le plus affectés sont les moins responsables, reconnaissant comment le changement climatique multiplie les oppressions existantes, et défend des solutions qui redistribuent le pouvoir et se concentrent sur les communautés les plus affectées. Il s'agit de rendre le débat plus large que juste se concentrer sur des sujets tels que les objectifs d'émissions ou les technologies vertes. »
- **Capitalisme racial** : reconnaître que le développement de la race n'est pas parallèle, ou étranger, mais plutôt interne au développement du capitalisme, et de façons qui ne peuvent pas être réduites à la classe. Le capitalisme racial est le processus par lequel le capital reproduit les hiérarchies raciales à travers l'exploitation et l'extraction du surplus du travail des personnes racisées, localement et mondialement. Ce processus est effectué par la classe capitaliste dominante pour faire du profit. Le concept de capitalisme racial permet d'observer les connections entre la négation des vies des personnes de couleur au niveau mondial et les relations sociales liées à la dégradation climatique.
- **Colonialisme climatique** : Une pratique structurelle par laquelle les pays du Nord exploitent et maîtrisent par la force les pays du Sud pour augmenter leur pouvoir et contrôler les pays moins puissants, avec l'idée de réduire les émissions globales de

CO² et de construire des technologies vertes (ex. : acquisition de terre publique ou privée, distribution inégale des ressources extraites et la continuation d'actes de pillage, de violence, de préjudice, et de prise du pouvoir à des communautés avec moins de pouvoir et ressources).

Introduction

- Les mouvements des grèves pour le climat de la jeunesse reconnaissent qu'il ne peut y avoir de justice climatique sans justice raciale, de genre, économique, intragénérationnelle, et vis-à-vis des personnes handicapées.
- Grâce au pouvoir des réseaux sociaux, des activistes à travers le monde partagent leurs expériences de la crise climatique et comment elle dévaste leurs communautés. On a assisté à des efforts et de l'action en faveur du climat dans des pays du Sud, ce que les médias occidentaux ont souvent invisibilisé. Ex. :
 - Vanessa Nakate, une activiste pour la justice climatique en Ouganda, lutte pour protéger les ressources naturelles de son pays et limiter l'augmentation de la température à 1.5 degrés au-dessus des niveaux préindustriels.
 - Des mouvements locaux internationaux tels que La Via Campesina et Third World Network ont demandé un changement de système depuis des décennies, en proposant des politiques publiques, en mettant en avant des demandes de la société civile.
- Appel à une meilleure protection face à la crise climatique pour les communautés marginalisées, car conscience que cette crise va exacerber les inégalités sociales. La crise climatique menace des éléments essentiels pour une vie digne (eau, nourriture, énergie...).
- En Europe, les communautés racisées sont surexposées et situées dans des environnements pollués qui impactent leur santé et leur bien-être. Exemple : Royaume-Uni les communautés noires de Londres ont plus de chances de vivre dans des zones de forte pollution, ce qui est lié à des systèmes socio-économiques qui encouragent une forte proportion de résidents noirs à vivre dans des environnements toxiques. En Hongrie, les populations Roms aussi font face à du racisme environnemental (leurs lieux de vie sont situés près de déchetteries, par exemple).
- Quand on formule des politiques et des législations pour combattre les impacts de la crise climatique, on doit parler des injustices sociales que vivent les communautés racisées pour éviter de creuser les inégalités présentes aujourd'hui. L'urgence climatique et environnementale, les inégalités mondiales, les réponses au COVID-19 et le racisme structurel sont liés. De plus en plus de groupes, notamment des pays du Sud ou menés par la jeunesse, élèvent leurs voix pour montrer ces liens. L'UE doit

suivre ces groupes et faire un effort pour prendre conscience du lien entre l'injustice climatique et raciale, et faire des efforts pour agir sur ces questions.

- Le plan d'action Anti-Racisme de l'UE dont le but est d'intégrer l'antiracisme à toutes les stratégies de l'UE, y compris le Green Deal Européen, à travers la représentation de personnes racisées dans toutes les politiques de l'UE. Le Green Deal Européen (GDE) doit garantir la justice raciale, sociale, et climatique. Ne pas développer un Green Deal Européen qui prenne en compte la justice raciale et sociale indique une négation de la responsabilité historique de l'Europe et un mépris vis-à-vis de ceux qui sont aujourd'hui victimes des conséquences des inégalités raciales dans les institutions. Le GDE doit refléter les besoins et les réalités des communautés racisées et marginalisées (handicapées, queer, rurales, bas salaires). Le racisme structurel impacte négativement la capacité et le pouvoir de ces communautés pour participer et collaborer. Cela est clé car les relations mondiales entre pays sont construites sur des siècles de suprématie blanche, de colonialisme patriarcal et des décennies de néo-colonialisme et d'impérialisme.
- Les actions des communautés et industries en Europe qui génèrent des émissions excessives ont pour conséquence des dommages et des pertes considérables dont sont victimes les communautés des pays du Sud.
- Equinox propose des changements dans 4 secteurs pour le Green Deal Européen:
 - Engagement politique pour la justice raciale
 - Changement institutionnel
 - Politique et législation cohérente sur le racisme structurel
 - Une nouvelle relation avec la société civile

I. Barrières institutionnelles et lacunes dans le Green Deal Européen

- La justice climatique en tant que justice raciale est une partie négligée dans la mise en forme du Green Deal Européen. Le concept de justice climatique considère les injustices sociales que le changement climatique crée et la responsabilité sociale et historique des entreprises et des pays qui ont bénéficié et continuent de bénéficier de la pollution et de l'exploitation des écosystèmes. La crise climatique a un effet

aggravant sur le respect des droits humains des individus et des communautés à travers la planète, et exacerbe l'impact des inégalités socio-économiques et des dynamiques de pouvoir déséquilibrées.

- Lacunes et barrières dans le Green Deal Européen ce papier offre des propositions pour qu'une perspective de justice raciale recalibre et repositionne le Green Deal afin qu'il devienne juste et équitable. Ces lacunes et barrières sont :
 - Pas de mention de la responsabilité historique (de l'Europe) et de la dépendance mondiale comme point de référence/base du GDE.
 - Échec à reconnaître les préjudices spécifiques et les expériences des communautés racisées
 - Manque de processus de participation significative pour inclure la société civile qui représente les personnes racisées en Europe et dans le monde.

Pas de mention de la responsabilité historique et de la dépendance mondiale comme point de référence / de base du Green Deal Européen :

- La crise climatique est causée par la culmination d'événements historiques, anthropogéniques, qui relèvent de l'exploitation qui ont accéléré l'émission de gaz à effet de serre, qui en retour a accéléré le réchauffement de la planète, en déstabilisant les régulations environnementales. La dégradation environnementale menace l'eau, la stabilité alimentaire, l'accès à l'énergie, ce qui entrave la santé et les opportunités des populations impactées.
- Le Green Deal Européen cache et néglige/omet le rôle de l'extraction coloniale dans la crise climatique, les préjudices que les « solutions vertes » infligent sur les pays du Sud, et les risques qui accompagnent l'extension de ces processus d'extraction dans de futures réponses politiques.
- Le Green Deal Européen ne mentionne pas la responsabilité historique de l'UE dans les processus de fragilisation et de vulnérabilité des pays du Sud lié au colonialisme.
 - Le monde naturel a été détruit par l'hyper-extraction des ressources et des systèmes qui ont normalisé, étendu et renforcé l'hyper-extraction par la surproduction et surconsommation. Le système de profits, sur-extraction et

exploitation a créé la crise climatique et le sous-développement des pays du Sud – pas d'accès et pas de possibilité de gérer les ressources naturelles qui auraient pu être investies dans l'éducation, la santé, les infrastructures, la participation politique.

- L'extraction de métaux précieux, de minéraux et de ressources naturelles a dévasté et pollué la terre des colonisés (ex. : Amérique Latine, impact des entreprises transnationales).
- Les initiatives « vertes » des pays du Nord sont une extension du capitalisme racial ; idée de « croissance verte ». Les solutions vertes assignent les pays du Sud à des contrats avec les pays du Nord qui augmentent leur dette et leur dépendance vis-à-vis de ces pays qui leur fournissent de l'aide en continu.
- Les communautés des pays du Sud sont au courant des impacts environnementaux du colonialisme, et ils possèdent des solutions résilientes, réfléchies, et adéquates. Toutefois, cette expertise et ce savoir ne sont pas considérés dans le GDE. L'Europe s'impose en tant que leader des solutions et innovations environnementales mondiales. Il est nécessaire qu'il y ait une démocratisation du savoir, la reconnaissance du contexte, des histoires et des expériences vécues par ceux qui sont à la marge de la crise climatique. Les consultations et les processus de prise de décision sont interculturels, intersectionnels, inclusifs des voix qui ont traditionnellement été négligées.
- L'extraction existe toujours et est une des causes majeures de la crise climatique.
 - L'UE a une vision eurocentrée de son leadership et de comment il peut mener à un futur vert et soutenable. L'idée de « leadership » sous-entend que l'Europe « sait mieux », mais cela néglige aussi le rôle de l'Europe dans l'extraction historique et actuelle qui est aux sources de la crise climatique.
 - Le GDE consiste à développer les véhicules électriques, les panneaux solaires, et d'autres innovations renouvelables. MAIS : pour ces innovations, il faut accéder aux ressources d'autres pays – montre que l'UE n'a pas réfléchi à son passé colonial et affiche un comportement néocolonial. Si la transition vers des technologies « propres » vise à être soutenable et éthique, l'UE doit réfléchir et évaluer les systèmes existants où elle perpétue et cause des préjudices et des destructions à des communautés et à des écosystèmes.
 - Les véhicules électriques requièrent du cobalt, du lithium, et d'autres minéraux rares pour la production de la batterie – extraction de ces minéraux

associée à des violations des droits humains aujourd'hui. Exemple : les mines de cobalt en République Démocratique du Congo travail souvent réalisé par de jeunes Congolais, enfants, avec des conditions de travail dangereuses et qui mettent en danger leur vie et leur santé. Pas d'accès à un équipement ou des outils pour se protéger des blessures et des accidents ; pas d'accès à un système de santé. Pourtant, leur exploitation booste l'économie européenne et la transition vers un futur européen « soutenable ».

→ Les communautés qui résident dans des zones d'extraction minérale sont confrontées à des violations de leurs droits humains, où les conditions de l'extraction des mines mettent les communautés, souvent indigènes, ainsi que les défenseurs des droits de l'homme et de l'environnement, en danger.

- Montre les coûts environnementaux et en termes de droits humains des efforts pour atteindre plus d'énergie renouvelable et soutenable, en particulier pour les communautés du Sud. MAIS : le Green Deal Européen omet cela. Pas d'analyse des préoccupations éthiques et des préjudices environnementaux présents dans les chaînes industrielles renouvelables ; pas de plan d'action pour rendre des comptes vis-à-vis des dommages causés par l'UE dans les pays du Sud.
- Peur que l'UE reproduise les systèmes oppressifs et d'extraction, tout en adoptant le langage de l'environnementalisme. Les minéraux nécessaires pour la transition vers des technologies « propres » se trouvent principalement en Afrique et en Amérique Latine demande de ces minéraux en hausse.
- Pas de précision sur comment l'UE va gérer les tonnes de déchets produites par les minéraux nécessaires pour les véhicules électriques + pas de précision sur l'efficacité du recyclage et de la réduction des déchets nécessaire pour avoir une technologie « propre ». Exemple : l'entreprise minière Rio Tinto (qui appartient au Royaume-Uni) est responsable de 28 000 tonnes de déchets de mine de cuivre qui ont pollué les systèmes d'eau dans des pays tels que la Mongolie.
- Problème avec les défenseurs des droits de l'homme et de l'environnement les entreprises taisent les voix des communautés locales affectées par les opérations minières à travers des méthodes violentes (intimidation, meurtre, persécution). 331 défenseurs des droits humains ont été tués en 2020 ; 69% de

ceux-là se battaient contre des injustices environnementales ou liées à la terre dans leur pays.

- Le GDE n'explique pas comment il va réconcilier et réparer la destruction qu'il a causé sur les écosystèmes et les communautés racisées en dehors de l'Europe.

Echec à reconnaître les préjudices spécifiques et les impacts sur les communautés racisées en Europe :

- Le GDE ne reconnaît pas comment les groupes marginalisés sont impactés par les mesures important de rappeler que les groupes racisés sont vulnérables et exposés à de plus grands risques et font face à de plus grands impacts, dus au racisme systématique qui affecte beaucoup d'aspects de la vie, les exclut de toute participation au processus qui décide des stratégies, des politiques, et de leur mise en place.
- L'UE ne reconnaît pas les impacts potentiels de sa politique climatique sur les communautés pauvres et racisées. La gentrification est une réalité qui n'est pas considérée dans les projets de régénération soutenable et les projets pour améliorer la nature urbaine. Les communautés pauvres et racisées devraient avoir un accès égal à la nature pour leur santé et leur bien-être. Dans des villes où les partis politiques ne priorisent pas les allocations et n'ont pas des politiques sur le contrôle des loyers et sur l'accès à de l'immobilier accessible, les communautés pauvres et racisées courent le risque d'être déplacées. Quand l'immobilier est amélioré, les propriétaires peuvent s'en servir pour augmenter le loyer de leurs locataires. Les locataires aux salaires plus bas et les communautés racisées peuvent être déplacées.
- Le GDE omet comment les communautés racisées vivent les préjudices procéduraux et distributionnels. Les communautés Roms vivent souvent dans des terrains vagues pollués, et manquent d'eau ou de sanitaire dans leurs maisons du au racisme environnemental. A Ostrava en République Tchèque, la communauté Rom vit dans des maisons situées sur une mine abandonnée et est exposée au méthane. Des inégalités sont aussi présentes en Lituanie, en Pologne, en Slovaquie... MAIS : manque de données communautés racisées sont souvent négligées quand on parle de la mise en œuvre de politiques qui ont pour but de réparer les dommages de communautés qui ont besoin de justice pour les dommages environnementaux auxquels elles sont exposées.

Manque de processus de participation significative pour inclure la société civile qui représente les personnes racisées en Europe

- Les actions que l'UE veut prendre pour inclure la participation de la société civile présente de nombreuses barrières pour que les groupes racisés aient une voix pour construire des politiques, des solutions et prennent part à la prise de décisions.
- Sans un mécanisme fort pour la participation de la société civile dans l'évaluation des politiques, toute stratégie climatique et mesure mise en place reflètera le racisme institutionnel et structurel. Besoin de prioriser ceux avec du vécu et ceux qui font face à des impacts disproportionnés.
- L'UE ne reconnaît pas les communautés racisées comme participants actifs du GDE.
 - Le Plan d'action Antiracisme indique qu'il donnera une voix aux acteurs locaux qui ont une expertise et une expérience de terrain afin qu'ils définissent le droit chemin à suivre, à travers des dialogues au moins biannuels. L'UE doit encore reconnaître le rôle des groupes locaux et de la société civile anti-raciste dans la formation de l'agenda politique.
 - « Les peuples indigènes protègent la biodiversité restante sur terre. Nous inclure dans le débat climatique et les processus de prises de décision n'est pas seulement la bonne chose à faire, c'est absolument nécessaire. » (Petra Laiti, défenseuse des droits du peuple Saami).
 - L'UE risque de créer un espace non-utilisable pour les activistes tout en cochant la case de la « participation de communautés locales avec du vécu, une expérience », ce qui s'apparente à du greenwashing.
 - L'UE ne valorise pas le savoir produit par les communautés racisées et les groupes locaux. Une des valeurs du Pacte Climatique de l'UE (https://europa.eu/climate-pact/index_en) est « Diversité et Inclusion », et vise à ce que n'importe qui, quelle que soit sa profession ou son passé, puisse participer à l'action climatique, en se concentrant sur son genre, son âge, son handicap n'inclut pas la race.

- Les entreprises puissantes et leurs lobbies ont plus de pouvoir dans la prise de décisions au niveau européen que les communautés, et encore davantage que les communautés racisées.
- L'UE dit qu'elle veut que l'action climatique soit inclusive mais elle ne donne que des structures de participation vagues sans reconnaître que les dynamiques de pouvoir inégales interdisent et restreignent la participation des communautés racisées.
 - L'UE n'est pas spécifique sur les mesures qu'elle prendra pour s'assurer d'une participation significative des citoyens et des communautés qui ont un 'rôle puissant à jouer dans la transformation vers une neutralité climatique (...)' (Droit climatique européen); certaines communautés sont « dures à atteindre » l'UE ne précise pas comment elle va les contacter ; l'UE ne dit rien non plus sur les bonnes pratiques qui peuvent être prises pour s'assurer que toutes les parties de la société européenne aient l'opportunité de participer aux processus de prises de décision.
- Une dernière barrière majeure à la participation significative de la société civile représentant les communautés racisées dans les processus de la politique climatique de l'UE est l'accessibilité. Les ONG qui font partie du Pacte Climat (pacte qui invite tout le monde à participer à l'action climatique et construire une Europe plus verte) = experts et universitaires. Avoir un espace dominé par des personnes avec des qualifications formelles, traditionnelles ne laisse pas de place pour l'inclusion et pour diversifier les contributions sur le sujet de l'action climatique, surtout quand ça impacte les communautés sous-représentées, notamment les communautés racisées. Le processus de candidature pour rejoindre le Pacte Climat est exclusivement digital et exclut les personnes qui n'ont pas de qualifications ou compétences formelles, ou de l'expérience dans les campagnes militantes.

II. La justice climatique est la justice raciale : recommandations aux institutions européennes

Avec une compréhension plus grande des liens entre racisme structurel, changement climatique et inégalités environnementales, la législation, la politique et la pratique de l'UE sera mieux équipée pour promouvoir un futur inclusif, juste, et soutenable pour tous. 22 recommandations, divisées en 4 sections, pour s'assurer que personne ne soit laissé de côté :

Engagement politique pour considérer la justice raciale comme faisant partie de la justice climatique

- Travailler au sein du même système qui produit les injustices ne fera que reproduire les injustices. En se centrant sur les causes profondes, les racines, du changement climatique, on sera capable de progresser vers un futur juste, inclusif, et soutenable.
- L'UE doit adopter une approche plus large et inclusive de « transition juste » qui doit se centrer sur les perspectives de ceux avec une expérience vécue de discrimination, inégalité, et injustice. Autrement, les institutions et entreprises continueront à utiliser le langage de l'équité tout en continuant la destruction environnementale, dont les conséquences impacteront plus probablement les personnes marginalisées de la société.

Recommandations

- Reconnaître les voix de la société civile internationale
- Soutenir la prise en compte du racisme structurel dans la politique climatique de l'UE, et dans les négociations et accords internationaux.

Changement institutionnel

- La Commission Européenne doit créer un Audit Indépendant sur le Green Deal Européen qui travaille sous le prisme de la justice raciale pour surveiller et responsabiliser les politiques, les dépenses, les pratiques, et l'administration du Green Deal Européen, pour que la justice climatique inclue tous les groupes marginalisés avec une représentation significative des communautés racisées.
- S'assurer que les agences intermédiaires, notamment des organisations de la société civile, des départements gouvernementaux, des institutions de recherche, des professionnels du service privé, comprennent, respectent, et apprécient les besoins et priorités différents des groupes racisés sur les sujets d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de celui-ci.
- Une évaluation institutionnelle de la Commission et des autres institutions de l'UE qui travaillent sur le climat, l'énergie, la politique environnementale sur comment leurs structures, politiques, pratiques et processus de prise de décision internes respectent la diversité, l'équité, l'inclusion et la responsabilité/le fait de rendre des comptes.

Des liens cohérents et interconnectés entre le Green Deal Européen et le Plan d'action Anti-Raciste

- Etablir une analyse indépendante du Green Deal Européen, précédée d'une consultation publique digne de ce nom, avec la société civile racisée et les mouvements locaux, pour évaluer à quel point les politiques exacerbent le racisme structurel et l'exclusion, dans le cadre d'une consultation plus large sur les initiatives de l'UE existantes sur des sujets de justice raciale.
- Commander une évaluation sur les preuves existantes d'injustice environnementale subie par les minorités et les communautés racisées dans l'UE.
- La Commission Européenne doit enquêter sur les expériences des communautés indigènes dans l'UE et sur le respect des droits des indigènes et de la participation pleine et entière de ces communautés, avec de la législation contraignante + promouvoir une gouvernance inclusive avec l'inclusion des peuples indigènes et des communautés locales pour s'assurer de l'équité et de la participation.

Une nouvelle relation avec la société civile

L'UE peut atteindre cela via la décentralisation du processus de prise de décisions et des processus de développement de politiques et de projets pour soutenir la mise en place et le développement de politiques au niveau des communautés. Concevoir les politiques de manière inclusive, valoriser les solutions pensées par les communautés elles-mêmes...

Recommandations

- La Commission Européenne doit agir de manière active pour assurer la participation significative de la société civile, en particulier les groupes marginalisés. Elle doit fournir des financements aux groupes marginalisés au sein du Pacte Climat pour que ceux-ci puissent demander une participation physique, et une représentation.
- La Commission doit inclure des organisations travaillant sur la justice raciale à ses projets majeurs, tels que le Pacte Climat et le Mécanisme de Transition Juste, pour s'assurer que les critères de financements et d'accès n'excluent pas les réalités, les besoins et les priorités des communautés racisées dans le GDE.
- L'UE doit collaborer avec les groupes racisés et tous les groupes disproportionnellement affectés à toutes les étapes de la prise de décisions (mise sur l'agenda, identification du problème, élaboration de la politique publique, décision, mise en œuvre).
- Les groupes racisés doivent être soutenus et capables de présenter leurs perspectives dans les négociations climatiques internationales.
- Quand elles incluent la société civile, les institutions ne doivent pas censurer le désaccord des communautés et réprimer les voix qui expriment l'injustice et créent de l'inconfort dans le mouvement pour l'action climatique. Pour aller plus loin, quand elles soutiennent les voix sous-représentées, il est vital de les protéger de toute mise en danger et harcèlement, surtout sur les espaces digitaux. Des collaborations et relations avec la société civile authentiques demandent d'utiliser le privilège de l'institution pour protéger ces voix.

Sources

- ❖ Lien vers le rapport complet (en anglais) :

<https://www.equinox-eu.com/wp-content/uploads/2021/06/Towards-Climate-Justice-Equinox.pdf>